Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 045-214502692-20261005-2026_081_AFFSCO-DE

Ecopousse 2026-2027

CONVENTION D'ENGAGEMENT

Préambule

Le 22 avril 2026, le Pays Loire Beauce a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour déployer, pour une quatrième année consécutive, le programme Ecopousse. Le bureau du PETR Pays Loire Beauce, le 3 juin 2026, a adopté le fait de poursuivre la coordination du programme sur le territoire, mais laisse cette année un reste à charge aux communes (24%). Le reste du coût du programme est pris en charge par les CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Afin de garantir le bon déroulement du déploiement, une convention d'engagement est formulée et signée avec chacune des parties prenantes.

La présente convention vise ainsi à préciser les engagements de chacune des parties, à savoir :

Le PETR Pays Loire Beauce, situé 2, rue du Général Lucas 45130 Saint-Ay, représenté par son président Monsieur Stéphane ROY, dument

Et

par la commune de SAINT-AY
représentée par Frédéric CUILLERIER (maire).

Désigné comme le porteur de projet et bénéficiaire de l'animation Ecopousse par ACTEE.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le projet du porteur de projet et bénéficiaire de l'animation Ecopousse par ACTEE**,** porte sur la réalisation :

- De 3 ateliers de sensibilisation aux enjeux énergie-climat par classe inscrite. Ici, la commune inscrit 7 **classes**, soit la réalisation de **24 ateliers**.

La réalisation de ces ateliers sera assurée par Loiret Nature Environnement et ECOCO2.

Précisez les classes à inscrire (école, nom de l'enseignant, niveau et nombre d'élèves) – 2 classes minimum :

- Classe 1 : Mme PAUL, CE2, 29 élèves
- Classe 2 : M. MERIC, CE2, 28 élèves
- Classe 3 : Mme ANTZENBERGER, CM1, 25 élèves
- Classe 4 : Mme MARTIN, CM1, 24 élèves
- Classe 5 : Mme GOJON, CM1/CM2, 19 élèves
- Classe 6 : Mme BUTER, CM2, 26 élèves

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 045-214502692-20261005-2026_081_AFFSCO-DE

- Classe 7 : Mmes LEGRAND et MAZIERES, CM2, 27 élèves

Article 2 - Les engagements du porteur de projet

- Fournir au PETR Pays Loire Beauce l'ensemble des pièces demandées nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du projet

- Communiquer tout changement au PETR (nombre de classes, changement d'interlocuteurs, etc.)

- Faciliter la relation entre le PETR, l'école et les animateurs et animatrices de Loiret Nature Environnement

- Respecter l'échéance de paiement des animations (cf. article 3)

Article 3 - L'engagement financier du porteur de projet

Synthèse :

	Coût par classe	Nb de classes inscrites	Total
Coût HT	**990 €** [1]	**7**	**7 920 €**
Prise en charge par les CEE HT	792 €		**6 336 €**
Reste à charge collectivité HT	**198 €**		**1 584 €**
Reste à charge collectivité TTC	**237.6 €**		**1 900.80 €**

La commune s'engage à payer le reste à charge au PETR Pays Loire Beauce, la somme de 1663.20 € TTC avant le 15 décembre 2026.

En cas de modification du nombre de classe inscrites, le reste à charge de la collectivité peut être amené à changer, en cohérence avec la grille tarifaire Ecopousse (annexe 1).

Article 4 – Les engagements du PETR Pays Loire Beauce

- Assurer la coordination avec ECOCO2 et LNE ;

- Communiquer les informations des communes à Loiret Nature Environnement, en charge de l'animation ;

- Communiquer aux communes toute modification dans le programme et son calendrier ;

[1] Ce montant correspond à un total de classes inscrites sur le territoire de 21 à 30 classes. Ce changement pourrait engendrer une modification de la somme du reste à charge à payer par la collectivité. Aujourd'hui 28 classes sont inscrites sur le territoire. Cf. annexe 1 : grille tarifaire

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 045-214502692-20261005-2026_081_AFFSCO-DE

- Etre à disposition des communes pour toute question sur le dé[illegible]

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est valable pour une durée de 1 an à compter de la date de la signature.

Fait en deux exemplaires, le

Le porteur de projet	**Le Président du PETR Pays Loire Beauce**
Frédéric CUILLERIER	**Stéphane ROY**
Maire de Saint-Ay	

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 045-214502692-20261005-2026_081_AFFSCO-DE

Annexe 1 : Grille tarifaire Ecopousse

Grille tarifaire Ecopousse

Prix valable pour 2 classes par école au minimum

Nombre total de classes	21 à 30	31 à 50	51 à 80	> 80
Prix total programme HT	990 €	900 €	850 €	820 €
Part CEE HT	792 €	720 €	680 €	656 €
Reste à charge collectivité HT*	**198 €**	**180 €**	**170 €**	**164 €**

** TVA 20% applicable*